

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-054 en date du 02 mars 2023, une enquête publique complémentaire portant sur la régularisation de l'avis de l'Autorité Environnementale est ouverte pendant **18 jours consécutifs du 31 mars 2023 (09h00) au 17 avril 2023 (12h00)**, dans la commune de DOUSSAY sur la demande présentée par la SASU ENGIE GREEN DOUSSAY pour l'installation et l'exploitation à Doussay d'un parc éolien, composé de 6 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de DOUSSAY, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant le dossier de régularisation de l'avis de l'Autorité Environnementale, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale et une note de synthèse, sera déposé en mairie de DOUSSAY afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h
- mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Monsieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 22 février 2023, recevra en personne en mairie de DOUSSAY les observations du public :

- Vendredi 31 mars 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- Lundi 17 avril 2023 de 09h00 à 12h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de DOUSSAY – 1 rue de la Mairie – 86 140 DOUSSAY, siège de l'enquête;

ou

- être adressées à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairie de DOUSSAY, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

A l'issue de cette procédure, le Préfet pourra décider de procéder à l'édiction d'un arrêté modificatif régularisant le vice entachant la procédure initiale d'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de la SASU ENGIE GREEN DOUSSAY – 215 rue Samuel Morse – La Triade II – 34 000 MONTPELLIER
M. Benjamin THIRION – 06 02 10 18 60 – benjamin.thirion@engie.com